

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
Téléphone : 514 872-3000
www.ville.montreal.qc.ca/commissions - commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2023

RECOMMANDATIONS

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2023 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) est reconnaissante envers toutes les personnes et tous les organismes qui lui ont soumis un avis dans le cadre de cet exercice. Elle tient également à souligner la collaboration du Service des finances et le remercie.

Au terme de la consultation, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Gestion rigoureuse des finances municipales

CONSIDÉRANT la saine gestion des finances publiques, la capacité de payer des contribuables et la démarche entreprise par l'Administration visant la diversification des sources de revenus pour assurer le financement durable de l'action municipale dans une perspective de transition écologique ;

CONSIDÉRANT les incertitudes autour des perspectives économiques consécutives à la pandémie de la Covid-19 et leur poids sur les finances publiques et les priorités budgétaires;

CONSIDÉRANT la force de la reprise économique et les pressions inflationnistes croissantes sous-jacentes, notamment sur les biens et services et la masse salariale;

CONSIDÉRANT que la prudence, la rigueur et la responsabilité sont de mise dans ce contexte de perturbations économiques;

CONSIDÉRANT l'un des quatre axes du plan stratégique *Montréal 2030* de la Ville de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et l'importance de recourir à des données différenciées pour orienter ses décisions afin mieux répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre juste, équitable et inclusif entre le maintien des infrastructures, les services à la population et les impératifs associés à l'accélération du virage écologique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1.** Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.
- R-2.** Assurer la soutenabilité de la dette, en maîtrisant l'endettement, et contenir le rythme des dépenses.
- R-3.** Évaluer les impacts socioéconomiques par le recours à la méthode de l'ADS+ dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal et des budgets subséquents.
- R-4.** Présenter pour chaque service municipal et organisme paramunicipal relevant du périmètre comptable de la Ville, lors de l'étude publique du budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, des projections qui font état des impacts potentiels d'une augmentation continue de l'inflation sur l'ensemble de leurs activités.
- R-5.** Mettre en place à court terme des mesures écofiscales pour inciter la population montréalaise à adopter des comportements en faveur de la transition écologique.

2. Représentation auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral

CONSIDÉRANT que la Ville est tributaire de la conjoncture économique mondiale et des mesures monétaires prises par les pouvoirs publics supérieurs pour juguler l'inflation, à l'instar de la hausse des taux directeurs qui pourrait à terme affecter les coûts d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le *Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville agit en subsidiarité dans les champs d'intervention ne relevant pas de ses compétences initiales, alors que les compensations financières émanant des gouvernements supérieurs devraient être à la hauteur des responsabilités communes;

CONSIDÉRANT que la taxation foncière est la principale source de revenus de la Ville;

CONSIDÉRANT la laïcité de l'État et que Montréal héberge plus de 900 lieux de cultes et immeubles étant la propriété de communautés religieuses;

CONSIDÉRANT l'iniquité fiscale que crée l'exemption de la taxe foncière des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses conférée par la législation provinciale - Loi sur la fiscalité municipale (art. 204) - et dont les montants seraient évalués à plus de 180 M\$ en taxes à percevoir aux municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT la perte de revenus de la Ville de Montréal estimée à 30 M\$ en 2022 à la suite de la refonte des compensations tenant lieu de taxes du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les leviers à la disposition des municipalités sont limités et peu adaptés pour financer adéquatement sa mission de base; notons l'ensemble des dépenses liées aux responsabilités partagées que la Ville met en oeuvre à titre de gouvernement de proximité ainsi que les actions indispensables à entreprendre pour inverser la tendance liée à la crise climatique;

CONSIDÉRANT que le Service de police de la Ville de Montréal est le seul corps de niveau 5 au Québec, et considérant les efforts à déployer pour contrer le phénomène de la violence par armes à feu et rétablir le sentiment de sécurité de la population;

CONSIDÉRANT la hausse de la criminalité et de la violence subie et commise chez les jeunes, l'importance reconnue de la prévention, notamment au moyen de l'implication communautaire, des sports et loisirs, et la responsabilité partagée des différents paliers de gouvernement d'offrir de façon équitable, à l'échelle de la métropole, les infrastructures de sport et de loisir et les sommes requises à leur maintien;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du *Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*, un cadre qui guidera les décisions d'aménagement du territoire et de la mobilité en vue de la transition écologique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-6.** Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'agglomération de Montréal acquiert de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.
- R-7.** Réclamer du gouvernement du Québec un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif, actif, adapté et alternatif afin d'augmenter de façon pérenne son financement et qu'il assure la totalité des coûts de l'électrification des transports.
- R-8.** Faire un décompte exhaustif des services relégués à la Ville et dont la responsabilité première incombe aux autres paliers de gouvernement.

Réclamer les montants compensatoires budgétaires pour ces dépenses assumées par la Ville qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernement, à l'instar de la sécurité publique et civile, l'itinérance, l'habitation, les institutions muséales d'envergure nationale, le transport adapté et scolaire, l'immigration, le patrimoine bâti, etc.

- R-9.** Consentir, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, des investissements plus substantiels des infrastructures de sport et de loisir sur le territoire de l'agglomération, en s'assurant de leur accessibilité par un mode de transport collectif.
- R-10.** Demander au gouvernement du Québec de combler les pertes - estimées à 30 M\$ pour la Ville de Montréal seule - de revenus de l'agglomération de Montréal et des villes liées à l'issue de la refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes.
- R-11.** Réclamer du gouvernement du Québec la part des taxes municipales non perçues par l'agglomération de Montréal en raison d'une exemption fiscale provinciale des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses sur le territoire de Montréal.

2.1. Crise de l'accessibilité à des logements sociaux et abordables

CONSIDÉRANT les besoins impérieux d'accès aux logements pour les ménages à revenu faible et modeste et les besoins criants des personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT les investissements considérables de l'ordre de 150 M\$ par année pour les 20 prochaines années sont nécessaires à la réhabilitation des HLM montréalais;

CONSIDÉRANT que malgré la stabilité du taux d'inoccupation qui s'élève à 3,7 % sur l'île de Montréal - 6,3 % au centre-ville de Montréal -, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note que l'abordabilité des logements locatifs demeure un enjeu majeur, principalement pour les ménages à faible et modeste revenu;

CONSIDÉRANT le dernier rapport du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, *Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers*, qui constate au fil des dernières années un creusement des écarts entre le coût moyen des logements et le coût moyen des logements à louer;

CONSIDÉRANT que le financement de l'hébergement d'urgence, les logements sociaux, communautaires et abordables sont de la responsabilité première des ordres de gouvernement supérieurs;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-12.** Réclamer un financement massif et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le maintien, la réhabilitation et le développement du parc immobilier locatif social, abordable et communautaire.

R-13. Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.

3. Maintien de l'équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT les devoirs et obligations dévolus à la Ville de Montréal de par son statut particulier de métropole du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Charte de la Ville de Montréal, « [...] la ville a, [...], des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans [...] la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport »;

CONSIDÉRANT l'écart structurel engendré par des dépenses – croissance des dépenses qui est essentiellement due au rattrapage du déficit de maintien des infrastructures – qui augmentent plus rapidement que les revenus;

La Commission recommande à l'Administration de

R-14. Évaluer les coûts-bénéfices associés au report de dépenses, notamment au maintien des infrastructures névralgiques comme les actifs routiers et l'eau avec comme objectif de trouver les meilleurs compromis.

R-15. Assurer le financement nécessaire, pérenne et prévisible des infrastructures notamment en eau, indispensable à leur maintien.

4. Soutien durable et solidaire à la population et à la transition écologique

CONSIDÉRANT que l'île de Montréal concentre le quart de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que le Grand Montréal – la région métropolitaine de recensement (RMR) – représente le moteur économique du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation des aléas consécutifs aux changements climatiques, entre autres, la récurrence des épisodes de vagues de chaleur et inondations et leur intensité croissante et qu'ils affectent plus durement les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que ces problèmes environnementaux accentuent les inégalités et exercent des pressions dispendieuses sur les services et finances publiques;

CONSIDÉRANT qu'un décès sur trois au cours de canicules est attribuable la crise climatique, et que d'ici 2100, 92 journées supplémentaires enregistrant 30 degrés Celsius pourraient être attendues;

CONSIDÉRANT qu'entre 2010 et 2019, le coût des catastrophes naturelles a grimpé entre 5 % à 6 % de la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) canadien, alors qu'il n'était que de 1 % dans les décennies précédentes et que sans mesures d'adaptation, cette proportion pourrait s'élever d'ici 2050 à près de 50 % au Québec;

CONSIDÉRANT le déséquilibre du niveau de financement entre le réseau autoroutier et le transport collectif;

CONSIDÉRANT que le secteur du transport représente 39 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et que le développement des transports actifs et alternatifs est essentiel à l'atteinte des objectifs municipaux de réduction de GES;

CONSIDÉRANT que le Québec figure au bas de l'échelle des pays Membres de l'OCDE en matière de taxation à l'environnement pour faire face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT les avis exprimés, le Plan climat, en parallèle au Plan d'urbanisme et de mobilité en élaboration, revêt une importance fondamentale;

CONSIDÉRANT que le financement des activités municipales repose essentiellement sur la taxe foncière et la nécessité d'alléger le fardeau fiscal des ménages les plus fragilisés et des organismes communautaires qui leur offrent un soutien essentiel;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-16.** Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du Plan climat et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique.
- R-17.** Adopter des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables, notamment la taxe sur le stationnement et l'imperméabilisation des sols et s'assurer que les coûts associés à ces mesures n'affectent pas de façon disproportionnée les ménages à revenu faible et modeste.
- R-18.** Explorer les niveaux de contribution à l'assiette fiscale municipale des différents secteurs de Montréal et analyser l'impact de la densité conjugué à des facteurs socio-économiques afin de moduler une fiscalité municipale plus juste et équitable.
- R-19.** Assurer l'équité de services, et leurs coûts, entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers de Montréal et des villes liées dans une perspective de réduction des inégalités en évitant que cela résulte en une détérioration des services offerts dans les arrondissements et villes-liées.
- R-20.** Aménager l'espace urbain en tenant compte d'autres paramètres, notamment la qualité de vie et la mixité sociale et en assurer une équité de services entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers montréalais.

5. Bonification du processus de consultation prébudgétaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal fait de la participation citoyenne une des pierres angulaires de son plan stratégique *Montréal 2030* illustrée par son engagement à associer la population de l'agglomération de Montréal à la prise de décision publique, en faveur de l'amélioration de son milieu de vie et au développement de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission d'encourager la participation citoyenne en vue de contribuer à sa réflexion et de l'éclairer dans ses recommandations;

CONSIDÉRANT la tendance à la diminution de participantes et participants aux exercices de consultation prébudgétaire;

CONSIDÉRANT le Sommet sur la fiscalité municipale au printemps 2023 qui sera précédé d'un Forum sur la fiscalité montréalaise dès octobre 2022 et qu'une grande partie de la société civile montréalaise aura été conviée à participer à cet exercice majeur;

CONSIDÉRANT que les travaux publics de la Commission sur les finances et l'administration sont des canaux qui servent à faire œuvre de pédagogie sur le fonctionnement et la gestion des finances de la Ville;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-21.** Demander au Service des finances d'effectuer une étude pour cartographier les revenus et coûts de la Ville dans le cadre du Sommet de la fiscalité afin de faciliter la compréhension de la fiscalité municipale par le grand public et d'illustrer la marge de manœuvre dont dispose la Ville.
- R-22.** Réévaluer la tenue de la consultation prébudgétaire 2024 afin de bonifier les modes de participation citoyenne, définir les objectifs de participation, en assurer l'accessibilité et adapter les outils de démarche participative et leur communication afin d'encourager l'expression de points de vue et propositions du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.
- R-23.** Recevoir ses réponses aux recommandations de la Commission afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant le lancement d'un nouveau cycle consultatif prébudgétaire.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 5 juillet 2022, à l'exception de la recommandation 11 pour laquelle MM. Alan DeSousa et Laurent Desbois ont exprimé leur dissidence.